COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
13 OCT. 2006
N° DE DÉPOT 85869

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2006

L'an deux mil six, le 6 juin à 10 heures 30, les Actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée du 27 avril 2006 adressée à chaque Actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Dominique MICHEL est désigné Président de l'Assemblée, et accepte cette fonction.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS et Monsieur Fraser EDISON sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre LAIR est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.215 voix.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi pour les décisions ordinaires peut valablement délibérer.

A la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les Actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport Général des Commissaires aux Comptes,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice 2005,
- Affectation des résultats,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce sur la base du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Nomination d'un Administrateur,
- Renouvellement des mandats des Administrateurs,
- Quitus aux Administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. Un double des lettres de convocation envoyées au Actionnaires et les récépissés postaux,
2. La feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
3. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration (Document : DGD-01386rev1),
4. les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2005 (Doc DAD00005-06/JPL/ml),
5. Les comptes consolidés au 31 décembre 200 (Doc. DGD-01388),
6. Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés,
7. Le rapport général des Commissaires aux Comptes,
8. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
9. Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document : DGD-01389rev1).

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président donne la parole à ceux des Actionnaires qui le désirent. Aucun Actionnaire ne demandant la parole, le Président met aux voix successivement les résolutions suivantes :

Première Résolution : Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion (Document : DGD-01386rev1) et les rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés (Documents : DAD00005-06/JPL/ml et DGD-01388/MC).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Deuxième Résolution : Affectation des résultats

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes sociaux se présentent ainsi :

Résultat de l'exercice	2.823.147,44 €
Report à nouveau	5.005.756,27 €
TOTAL	7.828.903,71 €

Propose l'affectation suivante :

- 2.500.008,00 € au titre de dividende, soit 11,20 € par action.
- Le solde, soit 5.328 895,71 € au compte de report à nouveau.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2004	**2003**	**2002**
- Dividendes (par action)	6,72 €	6,72 €	6,72 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Troisième Résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Jacques LEOST en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Leost vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Quatrième Résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Luc DUBOIS en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Luc Dubois vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Cinquième Résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Fraser EDISON en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Fraser Edison vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Sixième Résolution : Renouvellement du mandat de la société VINCI Construction en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de la société VINCI Construction vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Septième Résolution : Renouvellement du mandat de la société ENTREPOSE Contracting en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de la société ENTREPOSE Contracting vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Huitième Résolution : Renouvellement du mandat de la société SCI du 58A en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de la société SCI du 58A vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Neuvième Résolution : Nomination de Monsieur Loïc des Déserts en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Michel vient à expiration, nomme Monsieur Loïc des Déserts comme Administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Dixième Résolution : Conventions réglementées

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Onzième Résolution : Quitus - Décharge

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Douzième Résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h 55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2006

L'an deux mil six, le 6 juin à 11h00, le Conseil d'Administration de Doris Engineering s'est réuni sur convocation du Président par lettre en date du 18 mai 2006, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2006 (Document : DGD-01400),
2) Activité de la Société,
3) Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

- Monsieur Loïc Danguy des Déserts, Président du Conseil d'Administration de DORIS Engineering (élu en début de séance),
- Monsieur Michel Vaché, représentant permanent de la Société Civile des Ingénieurs du 58 A,
- Monsieur Fraser Edison,
- Monsieur Jean-Luc Dubois,
- Monsieur Dominique Bouvier, représentant permanent d'Entrepose Contracting,
- Monsieur Richard Francioli, représentant permanent de Vinci Construction.

Est absent et excusé :

- Monsieur Jacques Léost, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc Dubois.

Assistent également au Conseil sans voix délibérative :

- Monsieur Jean Pépin Lehalleur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Bruno Caudrillier, Directeur Général Adjoint,
- Monsieur Jean-Pierre Lair, Secrétaire du Conseil d'Administration,
- Monsieur Eric Seyvos, représentant des Commissaires aux Comptes,
- Monsieur Dominique Michel.

Assistent également les représentants du Comité d'Entreprise de la Société :

- Monsieur Bruno Bonnemaire, délégué IC,
- Mademoiselle Stéphanie Renault, déléguée ETDA.

Le Président constate et déclare à l'ouverture de la réunion :

- Que tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés et qu'ainsi, par application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Conseil peut valablement délibérer,
- Que les copies des lettres de convocation demeureront dans les archives de la Société.

Monsieur des Déserts informe le Conseil du remplacement de Monsieur Philippe Ratynski, représentant permanent de Vinci Contruction, par Monsieur Richard Francioli.

L'ensemble du Conseil rend hommage à Monsieur Ratynski pour son activité au sein du Conseil et charge Monsieur Francioli de lui transmettre ses meilleurs vœux de rétablissement.

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Il est rappelé que le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Michel venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire qui vient de se tenir a nommé Monsieur Loïc des Déserts pour le remplacer comme Administrateur. Il est alors proposé que Monsieur des Déserts devienne Président Directeur Général de la Société. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur des Déserts remercie le Conseil de la confiance qu'il lui manifeste ; il rend hommage au rôle joué par Monsieur Michel dans le développement de la Société, et lui exprime au nom du Conseil ses meilleurs vœux pour le futur.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 AVRIL 2006

Après avoir examiné le projet de procès-verbal (Document : DGD-01400), le Conseil adopte ce texte à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

Le Président remet aux membres du Conseil un document (Doc.DGD-01405/BC) montrant la manière dont s'établit le plan de charge de la Société.

Ce document montre un rythme d'activité élevé même s'il ne se situe plus au même niveau que la surchauffe connue des derniers mois de 2005 et des premiers mois de 2006.

Les affaires en main permettront de maintenir le rythme actuel jusqu'à la fin de l'été, et de bonnes perspectives existent pour les mois suivants, pour autant que les négociations en cours aboutissent.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean Pépin Lehalleur, qui commente la liste des projets en cours d'exécution (Doc. DGD-01409/JPLH). Quelques contrats sont spécifiquement évoqués :

- le contrat NLNG Bonny phase 1 pour Entrepose est en cours d'achèvement et un accord doit être trouvé prochainement sur le montant des travaux supplémentaires acceptés par le client.

- le contrat d'USAN pour Total est aussi évoqué, avec les nouvelles exigences du Nigéria en matière de « contenu local ».

- le contrat « clé en mains » du mouillage de Moho Bilondo est ensuite brièvement passé en revue.

- enfin, est mentionnée la persistance d'un volant d'études avec les opérateurs en Angola sous la houlette d'ADC. L'intérêt de maintenir le contact avec Sonangol est souligné.

Le Président passe ensuite en revue les principales affaires en négociation (Doc. DGD-01410/LDD). Il décrit en particulier les perspectives ouvertes par les projets d'Ofon 2 (Total au Nigéria) ou de South Pars 13 (Shell-Repsol en Iran). Il présente le projet du Larvotto à Monaco, et d'Azurite pour Murphy au Congo. A ce propos, il met en exergue les synergies croissantes entre Doris et sa filiale américaine. Enfin, le projet de FPSO de Pazflor pour Total est évoqué ; à la demande de Total, HHI a contacté Doris pour retravailler selon le même schéma que celui qui s'était imposé avec succès pour le FPU de Moho Bilondo. Les pourparlers se poursuivent avec HHI, et Monsieur Fraser Edison souligne le volume et la constance des affaires amenées par ce constructeur.

Le Président rappelle que plusieurs Administrateurs avaient demandé l'élaboration d'un plan à trois ans. Ce document (Doc. DGD-01411/LDD/BC) est distribué en séance et commenté. Le Président explique en particulier la nécessité de redéployer l'activité du groupe vers certaines filiales existantes ou en cours de création en raison des nouvelles exigences mises en avant par les pays producteurs. Il passe en partie en revue les perspectives ouvertes avec la relance de Doris-Conpro, la création d'une société commune avec PTSM en Indonésie et d'une autre avec Unicontrol au Brésil. Il donne la parole à Monsieur Bruno Caudrillier qui commente les aspects financiers de ce plan.

Il est décidé que si des compléments d'information concernant ce plan stratégique étaient nécessaires aux Administrateurs avant la prochaine réunion du Conseil, ces questions pourraient être posées par courrier électronique au Président qui répondrait par courriel circulaire.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 STAT Marine

La lettre d'intention, dont le projet avait reçu un accord des Administrateurs, a été contresignée par le cédant. La procédure de « due-diligence » a été entamée et devrait aboutir à une cession au dernier trimestre 2006.

4.2 Péninsule Arabique

Monsieur des Déserts évoque des contrats récents avec la société GPD, particulièrement bien implantée en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis, pays où Doris est peu présente. L'objet principal de ces conversations est la collaboration en matière de développement immobilier (offshore), dans la lignée des réalisations effectuées à Monaco. Il est décidé de poursuivre ces discussions.

4.3 Rapprochement SCI 58A / FCP Actionnariat

Il est rappelé que les actions détenues par le Personnel se trouvent pour l'instant dans deux véhicules : la Société Civile des Ingénieurs du 58A et le Fonds Commun Actionnariat Doris. Il est prévu à terme que ces deux entités fusionnent, par cession des actions détenues par le premier au second.

4.4 Nantissement des titres détenus par Rutter

La parole est donnée à Monsieur Fraser Edison qui explique au Conseil le nantissement d'une grande partie des titres détenus par Rutter, ce nantissement ne devant en principe durer que quelques mois.

4.5 Départ en retraite de Monsieur Dominique Michel

Il est rappelé que le Conseil avait donné mandat au Comité des Rémunérations pour déterminer les mesures accompagnant le départ de Monsieur Dominique Michel. Monsieur Fraser Edison informe donc le Conseil qu'un accord est intervenu avec Monsieur Michel, accord que ce dernier confirme. Copie de ce document sera communiquée aux Administrateurs.

5. FIXATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL

Il est décidé que le prochain Conseil d'Administration de tiendra le mercredi 20 décembre à 11 heures 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucun Administrateur ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par :

Le Président

Un Administrateur **Un Administrateur**

Le Secrétaire